



Comité d'experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Sous-Comité d'experts du Système général harmonisé
de classification et d'étiquetage des produits chimiques

Vingt-quatrième session

Genève, 12-14 décembre 2012

Point 2 e) de l'ordre du jour provisoire

Mise à jour du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage
des produits chimiques (SGH): Divers

Corrections à apporter au chapitre 4.1 et à l'annexe 9

Communication des experts de la Suède et des États-Unis d'Amérique¹

Introduction

1. Quand les critères de danger pour le milieu aquatique ont été actualisés pour tenir compte de la classification fondée sur la toxicité chronique, la terminologie applicable aux sous-classes et catégories a été modifiée dans le chapitre 4.1. Il semble cependant que la terminologie utilisée dans le chapitre 4.1 et ses annexes soit quelque peu incohérente.

2. Il est donc proposé d'harmoniser la terminologie utilisée au chapitre 4.1 et à l'annexe 9 pour ce qui est des termes suivants:

Classe de danger: **«dangers pour le milieu aquatique»;**

Sous-classes: **«Danger (aigu) à court terme»** et **«Danger (chronique) à long terme»;**

Catégories: **Aigu 1, Aigu 2, Aigu 3, Chronique 1, Chronique 2, Chronique 3 et Chronique 4.**

3. Malgré la présence de plusieurs amendements corollaires dans les annexes 1 et 2, ces changements ne sont pas inclus dans le présent document, car une proposition d'amélioration de la présentation des annexes 1 et 2, comportant notamment des amendements conformes à la présente proposition, a été soumise séparément pour examen au Sous-Comité (voir le document ST/SG/AC.10/C.4/2012/22).

¹ Conformément au rapport du Sous-Comité d'experts sur sa vingt-troisième session (voir ST/SG/AC.10/C.4/46, par. 30).

Proposition

4. Modifier le chapitre 4.1 et l'annexe 9 comme suit:

Amendements au chapitre 4.1:

- Remplacer «aigu (à court terme)» par «à court terme (aigu)» trois fois (sect. 4.1.1.1, tableau 4.1.1 et diagramme de décision du 4.1.5.1).
- Remplacer «danger aigu» par «danger à court terme (aigu)» six fois (sect. 4.1.2.5, tableau 4.1.2, 4.1.3.3.3, 4.1.3.5.2 a), 4.1.3.5.5.3.4 et tableau 4.1.3).
- Remplacer «aigus» par «à court terme (aigus)» une fois (titre de la figure 4.1.2).
- Remplacer «aigu/à long terme» par «à court terme (aigu)/à long terme (chronique)» quatre fois (toutes dans la figure 4.1.2).
- Remplacer «classification pour la toxicité aiguë» par «classification pour la toxicité à court terme (aiguë)» quatre fois (sect. 4.1.2.1 (deux fois), diagramme de décision du 4.1.5.1.1 (note 3), 4.1.5.2.4).
- Remplacer «danger à long terme» par «danger à long terme (chronique)» 20 fois (sect. 4.1.1.1, 4.1.2.1, 4.1.2.2, fig. 4.1.1, 4.1.2.5, 4.1.2.7 (deux fois) et tableau 4.1.2 (deux fois, dont une fois dans le nota 5), 4.1.3.3.2, 4.1.3.3.4 b), 4.1.3.5.2 b), 4.1.3.5.5.4.5, tableau 4.1.4, diagramme de décision du 4.1.5.2.2, du 4.1.5.2.3 et du 4.1.5.2.4 (trois fois)).
- Remplacer «danger à long terme» par «danger à long terme (chronique)» trois fois (tableau 4.1.1 b), fig. 4.1.2 (titre) et dans le diagramme de décision du 4.1.5.2).
- Remplacer «classification pour la toxicité chronique» par «classification pour la toxicité chronique (à long terme)» trois fois (sect. 4.1.2.1).
- Remplacer «catégories de toxicité chronique» par «catégories de toxicité à long terme (chronique)» une fois (tableau 4.1.2 (nota 2));
- Dans le tableau 4.1.6:
 - Remplacer «AIGUË» et «CHRONIQUE» par «DANGER À COURT TERME (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE» et «DANGER À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE», respectivement;
 - Remplacer «Catégorie» par «Catégorie Aiguë» (trois fois) et par «Catégorie Chronique» (quatre fois).

Par souci de clarté, les corrections sont présentées ci-dessous avec affichage des modifications:

Tableau 4.1.6 Éléments d'étiquetage pour les dangers pour le milieu aquatique

AIGUË DANGER À COURT TERME (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE

	Catégorie 1 <u>Catégorie Aiguë 1</u>	Catégorie 2 <u>Catégorie Aiguë 2</u>	Catégorie 3 <u>Catégorie Aiguë 3</u>
Symbole	Environnement	<i>Pas de symbole</i>	<i>Pas de symbole</i>
Mention d'avertissement	Attention	<i>Pas de mention d'avertissement</i>	<i>Pas de mention d'avertissement</i>
Mention de danger	Très toxique pour les organismes aquatiques	Toxique pour les organismes aquatiques	Nocif pour les organismes aquatiques

CHRONIC DANGER À LONG TERME (CHRONIQUE) POUR LE MILIEU AQUATIQUE

	Catégorie 1 Catégorie Chronique 1	Catégorie 2 Catégorie Chronique 2	Catégorie 3 Catégorie Chronique 3	Catégorie 4 Catégorie Chronique 4
Symbole	Environnement	Environnement	<i>Pas de symbole</i>	<i>Pas de symbole</i>
Mention d'avertissement	Attention	<i>Pas de mention d'avertissement</i>	<i>Pas de mention d'avertissement</i>	<i>Pas de mention d'avertissement</i>
Mention de danger	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Diagramme de décision: chaque fois que c'est nécessaire dans les diagrammes de décision 4.1.1 et 4.1.3 a) à c), remplacer «catégorie Aiguë» et «catégorie Chronique» par «Aiguë» et «Chronique», respectivement. (*S'applique neuf fois au diagramme de décision 4.1.1; une fois au diagramme de décision 4.1.3 a); trois fois au diagramme de décision 4.1.3 b) et trois fois au diagramme de décision 4.1.3 c).*)

Amendements à l'annexe 9:

- Remplacer «danger aigu» par «danger à court terme (aigu)» cinq fois (sect. A9.2.1 (deux fois), A9.2.3.1 (deux fois) et A9.2.4.4).
- Remplacer «danger à long terme» par «danger à long terme (chronique)» 10 fois (sect. A9.2.1, A9.2.3.1, A9.2.3.2 (trois fois), A9.2.4.4 (deux fois), A9.2.6.3, A9.3.3.2.3 a) et A9.7.2.2.4).
- Remplacer «danger chronique» par «danger à long terme (chronique)» deux fois (sect. A9.2.3.1 et A9.2.3.2).
- A9.2.3.1, troisième phrase, remplacer «catégorie Chronique» par «Chronique» (deux fois).
- A9.2.3.6, deuxième phrase, remplacer «catégorie Chronique» par «Chronique».
- A9.2.4.5, remplacer «catégorie Chronique» par «Chronique» (deux fois).
- A9.3.3.1.2:
 - Deuxième phrase, remplacer «sont classées en catégorie danger Chronique et/ou Aigu 1» par «sont classées en Chronique 1 et/ou Aigu 1»;
 - Troisième phrase, remplacer «sont classées dans la Catégorie 2 de toxicité aiguë» par «sont classées dans la catégorie Aigu 2» et remplacer «dans la catégorie 3 de toxicité aiguë» par «dans la catégorie Aigu 3».
- A9.3.5.7.2:
 - Dans la partie a), deuxième phrase, remplacer «être classée dans les catégories de danger Chronique 1 et/ou de danger Aigu 1» par «être classée en Chronique 1 et/ou Aigu 1»;
 - Dans la partie b), deuxième phrase, remplacer «dans la catégorie de danger Chronique 4» par «en Chronique 4».
- A9.4.2.4.8, dans la note de bas de page 2, première phrase, remplacer «la catégorie de danger Chronique» par «Chronique»;
- A9.7.5.2.3, remplacer «Catégorie Chronique» par «Chronique»;

- A9.7.5.2.4.1 a), b) et c), remplacer «la catégorie de danger Aigu» par «Aigu» et «la catégorie de danger Chronique» par «Chronique»;
- A9.7.5.2.4.2, remplacer «la catégorie de danger Chronique» par «Chronique» (deux fois);
- A9.7.5.3.2.2 a), b) et c), remplacer «la catégorie de danger Aigu» par «Aigu» et «la catégorie de danger Chronique» par «Chronique»;
- A9.7.5.3.3, remplacer «la catégorie de danger Chronique» par «Chronique»;
- A9.7.5.3.3.1, remplacer «danger Chronique» par «Chronique»;
- A9.7.5.3.3.2 a), b) et c), remplacer «la catégorie de danger Aigu» par «Aigu» et «la catégorie de danger Chronique» par «Chronique»;
- A9.7.5.3.3.3 remplacer «la catégorie de danger Chronique» par «Chronique» (deux fois).
